

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 juin 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER
Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

DÉLIBÉRATION N° 2020-06 : Désignation des délégués à l'ANEM

Le Maire rappelle que la Commune est membre l'Association des élus de montagne (ANEM) et que les statuts de celle-ci prévoient qu'elle soit représentée par un délégué.

En conséquence, il convient de procéder à la désignation correspondante.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de procéder à la désignation d'un délégué pour siéger l'Association des élus de montagne (ANEM).

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

En application de ces dispositions, est nommé, pour représenter la Commune à l'ANEM :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc DOURAU

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

